



Ni poste en moins, Ni travail en plus

Dans quelques jours, les agent.e.s aux côtés de leurs représentant.e.s du personnel seront mobilisé.e.s pour une journée de grève, le 28 mars, afin de manifester leur refus sur le non-recrutement des 600 postes vacants mais pas seulement !

A la charge de travail qui s'alourdit, au manque d'agent.e.s, aux rémunérations insuffisantes...s'ajoutent des changements majeurs sur le temps de travail. En effet, l'exécutif a bien décidé d'appliquer la loi de transformation de la Fonction Publique, bien qu'une question prioritaire de constitutionnalité soit étudiée par le Conseil d'Etat. Celle-ci porte sur la légitimité des collectivités à utiliser la libre administration pour organiser comme elle le souhaite le temps de travail de leurs agent.e.s publics.

Ainsi, notre exécutif décide d'appliquer la loi soit « *parce que c'est la loi et qu'elle s'impose à elle* », au prix de la détérioration des conditions de travail des agent.e.s et d'une moindre « *attractivité* », soit par choix ?

Hier s'est donc tenue la première réunion avec la direction des ressources humaines (DRH) sur la réforme du temps de travail devant entrer en application le 1^{er} janvier 2023. Un diagnostic a été posé par la DRH sur les règles existantes au sein de la collectivité, la méthode et un calendrier court de travail pour l'application de la loi dit les « 1607h ».

Résultat : **Refonte des options horaires, suppression des congés spéciaux (de 10 à 18 jours de congés en moins), suppression des heures fractionnables, suppression des jours pré-retraite, suppression du débit-crédit, refonte du système de pointage, refonte des autorisations spéciales d'absences...**

L'objectif est « *l'équité* » et non l'égalité entre agent.e.s, l'amélioration de l'équilibre entre la vie professionnelle et vie privée, améliorer l'attractivité de la collectivité...difficile à croire avec la mise en place de telles mesures dans un temps aussi restreint. Les premiers arbitrages devraient avoir lieu au début de l'été pour une présentation à la rentrée.

Nous sommes à l'heure de la mobilisation. A nous de nous faire entendre

NON A LA PERTE DE NOS CONGES, NON A LA SUPPRESSION DES HEURES A VALIDEES

Le **28 mars**, Ensemble, Faisons-nous entendre, pour améliorer le service public, le service rendu à la population, EXIGEONS LE RECRUTEMENT DES 600 POSTES, EXIGEONS DES TITULARISATIONS, EXIGEONS DE MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL ET SALARIALES.

NON, on ne peut pas faire mieux avec MOINS !

Le **Lundi 28 mars à 13h**, rendez-vous à la Maison des Syndicats avant un rassemblement devant l'hôtel du département à Créteil durant la séance du conseil départemental en présence des élu.e.s et de la presse

3 heures d'information syndicale ont été déposées de 13h à 16h, et un préavis de grève a été envoyé au Président du CD94 pour toute la journée du 28 mars 2022

